

# Appel à programmes « Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche Exploratoires (PEPR Exploratoires) » - Vague 3

## Compte-rendu du processus de sélection Décembre 2022 – Mai 2023

### 1. Participants aux réunions

La liste complète des membres du jury est disponible sur le page web de l'appel à l'adresse suivante : <https://anr.fr/PEPRexploratoire-2022-V3>.

Étaient présents pour l'ANR, Stéphanie Thiébault en tant que responsable scientifique et Kévin Passador en tant que chargé de projets scientifiques.

### 2. Dossiers reçus et recevabilité

Cet appel à programmes s'est déroulé en deux phases. Les établissements souhaitant proposer une thématique pour un PEPR exploratoire et/ou envisageant d'en être (co-)pilotes étaient invités à déposer sur le site dédié de l'ANR une lettre d'intention type (selon le modèle fourni) avant le 20 décembre 2022.

Lors de cette première étape, 9 lettres d'intention ont été reçues et déclarées recevables. Parmi elles, certaines provenaient de programmes qui avaient été déposés lors de la vague 2, ou d'autres issus de la fusion de deux programmes.

L'ANR a ensuite transmis les 9 lettres d'intention au comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation (CEERI) qui a déterminé et communiqué la liste des thématiques des PEPR exploratoires qui répondaient aux objectifs de France 2030 et pour lesquels un dossier pouvait être déposé.

Les résultats de cette première phase ont été communiqués aux déposants le 16 janvier 2023. 6 lettres parmi les 9 ont ainsi été sélectionnées pour la phase suivante.

Les dépôts des dossiers complets devaient être effectués avant le 15 mars 2023. A cette date, les 6 programmes attendus ont bien déposé leur dossier complet qui ont tous été déclarés comme recevables.

L'évaluation par le jury international a donc porté sur ces 6 propositions de programmes.

### 3. Composition du jury

Le jury était composé de 15 membres étrangers, choisis pour leur expérience approfondie en matière de programmation et de pilotage scientifique, acquise notamment dans des agences de financement de la recherche, mais aussi dans des organismes ou fondations de recherche, dans des universités ou dans des entreprises.

La présidence a été assurée par M. le Professeur Rémi Quirion (*Scientifique en chef du Québec*). À noter que tous les membres du jury d'évaluation ayant accepté de participer à l'évaluation des programmes ont signé un Accord de Confidentialité et qu'aucun d'entre eux ne présentait un conflit d'intérêt avec des équipes de recherche françaises au moment de la constitution du jury.

## 4. Documents fournis aux membres du jury

Chaque membre du jury, informé des enjeux de l'AAP, a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à programmes (versions française et anglaise), (ii) aux dossiers déposés, à savoir : le document de cadrage du programme, ainsi que les annexes complémentaires et les lettres d'engagement des établissements pilotes.

## 5. Processus d'évaluation et son déroulement

### 5.1. Organisation générale du travail

Chaque membre du jury disposait d'un peu plus d'un mois pour analyser les programmes qui lui étaient attribués et rédiger un pré-rapport destiné à la réunion de travail du 28 avril 2023. Ces évaluations devaient être effectuées au regard des critères énoncés dans le texte de l'appel à programmes, et qui formaient les trames du document de dépôt et de la grille d'évaluation.

Pour mémoire :

- pertinence scientifique du sujet proposé ;
- caractère détaillé de la cartographie des forces et faiblesses de la recherche française et des comparaisons européennes et internationales ;
- ampleur et profondeur de la vision scientifique, ambition du programme soumis (verrous scientifiques susceptibles d'être levés) et comparaisons internationales ;
- cohérence entre la vision mise en avant par le ou les (co-)pilotes et les établissements membres d'une éventuelle instance de pilotage, l'ambition du programme, le plan soumis, les modalités et les moyens proposés pour sa mise en œuvre ainsi que les jalons principaux ;
- impacts attendus des résultats éventuels du programme proposé sur l'économie et la société ; perspectives susceptibles de conduire à terme au lancement d'une stratégie nationale ;
- qualité de l'organisation du pilotage scientifique du programme : expérience du ou des directeurs de programme et des autres personnes clés proposés, adéquation de leur profil au pilotage du PEPR ; positionnement hiérarchique de la direction de programme dans les établissements pilotes ; schéma garantissant la

neutralité de l'intervention des pilotes ; gouvernance ; organisation et impact de l'enseignement et de la formation ;

- pertinence du déroulement proposé pour le programme, des jalons et des livrables qui devront être présentés, notamment à l'occasion des revues de programme.

Pour chacune de ces rubriques, les rapporteurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles du programme. Des notes d'évaluation devaient être attribuées pour chaque critère d'évaluation. Les membres devaient déposer leurs pré-rapports sur le site de l'ANR jusqu'à une date définie. Les pré-rapports n'étaient pas communiqués aux autres membres du jury. Ce n'est qu'à partir de cette date et une fois tous les rapports déposés, que l'ensemble des membres pouvait consulter les rapports des autres membres du jury en préparation de la deuxième session.

## **5.2. Déroulement de la première réunion du jury (20 mars 2023)**

Le jury s'est réuni en visioconférence le 20 mars 2023 pour organiser la répartition des 6 dossiers déposés le 15 mars 2023.

L'ensemble des membres du jury avait pris connaissance de tous les programmes au préalable, notamment au travers des résumés fournis par les candidats, et ont pu se positionner sur les programmes qu'ils pouvaient évaluer, selon leurs compétences.

Pour chaque programme, trois rapporteurs ont été désignés parmi les membres du jury. Chaque programme a donc bénéficié de trois pré-rapports rédigés indépendamment.

## **5.3. Déroulement de la deuxième réunion du jury (28 avril 2023)**

Après le mois laissé au jury pour effectuer leurs évaluations, celui-ci s'est ensuite réuni en visioconférence le 28 avril 2023 pour discuter des programmes sur la base des évaluations des membres du jury et définir la liste des programmes qu'il souhaitait auditionner.

Pour chacun des programmes, une présentation a été faite par le premier rapporteur sur la base de son propre rapport, puis les deuxième et troisième rapporteurs ont à leur tour présenté leurs évaluations.

Puis une discussion a suivi parmi les membres, à l'issue de laquelle le jury a pu déterminer une première tendance de classement des programmes basée sur leurs évaluations et affinée par les échanges entre membres.

Finalement, après une dernière discussion générale, le jury a décidé que l'ensemble des 6 programmes évalués seraient auditionnés.

## **5.4. Déroulement des auditions (15 et 16 mai 2023)**

Les auditions se sont déroulées les 15 et 16 mai 2023 en présentiel dans les locaux de l'ANR. Tous les membres du jury étaient présents sur place, à l'exception d'une seule personne n'ayant pas pu se déplacer et qui a donc assisté aux auditions via l'outil de visioconférence Webex.

Les directeurs des 6 programmes avaient reçu le 2 mai 2023 leur convocation aux auditions ainsi que l'ensemble des modalités de déroulement de celles-ci (lieu, heure de passage, durée de la présentation et du temps d'échange, nombre de personnes pouvant participer à la présentation).

Après lecture et discussion des 6 programmes sélectionnés pour audition, les membres du jury ont préparé une liste de questions spécifiques pour chaque programme, portant principalement sur des points sur lesquels chacun d'eux aimerait davantage de précisions. L'ANR s'est chargée de compiler les questions pour chaque programme et de les envoyer le 5 mai 2023 aux directeurs afin que ces derniers intègrent leurs réponses dans leur support de présentation.

Pour chaque programme, un créneau de 40 minutes était prévu avec le découpage suivant :

- 10 minutes de présentation par le(s) directeur(s) du programme accompagné(s) des collaborateurs et/ou des représentants des établissements pilotes (pour un maximum de 6 membres par programme),
- 20 minutes d'échanges entre le jury et les personnes auditionnées,
- 10 minutes de délibération préliminaire du jury (en l'absence des représentants du programme).

A la fin des auditions, une discussion finale d'environ 2 heures s'est tenue pour valider le classement définitif des programmes proposé par le jury.

## 6. Résultats

Après l'audition de tous les programmes, le jury a délibéré et décidé à l'unanimité du classement final des programmes.

Ce classement a été présenté par le président du jury au comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation (CEERI), qui a ensuite proposé la liste des PEPR à financer en validant pour chacun d'entre eux le document de cadrage. Enfin, la Première ministre, après avis du SGPI, a entériné les 5 nouveaux PEPR exploratoires lauréats de cette vague.

Chaque programme (retenu ou non au financement) a fait l'objet d'un rapport résumant les points forts et les points faibles du programme, ainsi que les améliorations possibles. La liste complète et définitive des programmes proposés pour le financement est disponible sur la page web de l'appel : <https://anr.fr/PEPRexploratoire-2022-V3>.

## 7. Bilan général de la sélection de la troisième vague de l'AAP PEPR Exploratoires

La troisième édition de l'appel « Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche Exploratoires » a été publiée le 29 novembre 2022. La date de dépôt des lettres d'engagement était fixée au 20 décembre 2022 et celle des dossiers complets au 15 mars 2023. Cet AAP a ainsi permis de sélectionner 5 programmes pour une dotation d'environ 248 M€. Les candidatures étaient ouvertes aux organismes nationaux de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour chacun des 6 programmes déposés, les rapports détaillés qui ont été adressés aux directeurs de programme, ont été rédigés suivant un format standard et sont une synthèse des avis initiaux des trois rapporteurs et des délibérations collectives du jury sur le programme.